

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	29

Séance du 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi vingt-trois à dix-huit vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Rodrigue MOULIN par Mme Christiane TREIL- ALBON
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
Mme Jacqueline BELFORT par Mme Anny GENIPA
Mme Sylvie DAGONIA par M Bruno FELICIANNE
M. Didier MARICEL par Mme Cindy ARNASSALON
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS

Date de la convocation**21 mai 2024****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****DELIBERATION N°2024/05/63****APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT
L'INSTALLATION DE MOBILIERS URBAINS SOLAIRES INTELLIGENTS**

La commune de Lamentin souhaite se doter de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents afin de mettre en avant son engagement sur la transition écologique et de réduire la fracture numérique avec ses administrés, tout en préservant et en valorisant sa biodiversité

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées en matière de transition écologique tout en créant un nouveau service à la population. En effet, la population de passage ou permanente sur le territoire pourra recharger son appareil électronique gratuitement, dans un espace public via une borne de recharge "solaire".



La société E SOL a créé et mis au point un mobilier urbain capable de recharger les appareils mobiles. Il est entièrement autonome grâce à un générateur photovoltaïque et offre la possibilité d'avoir une fonction de stand communiquant par un affichage fixe ou dynamique. Le tout étant accompagné de la fonction extenseur/répétiteur de wifi.

La fonction extenseur/ répéteur de Wifi est une fonctionnalité qui favorise la mise en valeur des sites autour desquelles ces mobiliers seront déployés ainsi que l'amélioration de l'accès à l'information de la population lamentinoise et des visiteurs en général. Grâce à la diffusion des informations sur écran digital, il n'y a aura pas de pollution visuelle supplémentaire par des panneaux publicitaires.

Les bornes solaires installées permettront aux visiteurs de recharger leurs téléphones via une source énergétique propre tout en ayant des informations sur les acteurs économiques du territoire Nord Basse-Terre, de la ville de Lamentin et des messages de sensibilisation à la protection de l'environnement ou aux éco gestes.

Les 10 mobiliers urbains intelligents seront installés dans les espaces publics fréquentés : Mairie, Médiathèque, Annexe Mairie, Centre thermo-ludique de Ravine Chaude, près des abris bus du Bourg, Ciné théâtre, Parc de la Verdure.

A travers ce projet, la commune de Lamentin se veut un partenaire de l'innovation guadeloupéenne avec la mise en avant du savoir-faire local en matière de nouvelles technologies. La ville et la zone nord Basse-Terre verra son image et son attractivité renforcée grâce à cette solution innovante.

Les matériaux composant ce mobilier urbain, sont durables (métal/bois) et recyclables. Ce mobilier s'intégrera par sa sobriété dans le paysage urbain et naturel du territoire.

De plus, la commission municipale urbanisme-aménagement du territoire-politique de l'habitat et développement durable, consultée le 6 février 2023, a émis un avis favorable à l'installation de ces dix (10) bornes.

Le plan de financement proposé :

	Montant	%
AUTOFINANCEMENT	17 840,00€	20 %
AIDES PUBLIQUES	71 360,00 €	80 %
Dont FEADER	64 224,00 €	90 %
Dont Conseil Régional	7 136,00 €	10 %
TOTAL	89 200,00 €	100%

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour l'installation de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents.

Le conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les articles R2122-9-1 du Code de la commande publique,



Considérant l'avis favorable en date du 6 février 2023 émis par la commission municipale urbanisme, aménagement et développement durable,

Considérant la MESURE 19 Politique de l'habitat – Soutien au développement local Leader notamment le dispositif 19.2, « Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux » du programme LEADER,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à approuver le plan de financement concernant l'installation de dix (10) mobiliers urbains solaires intelligents.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

